



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/65/Add.1  
21 avril 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME  
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET  
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport  
des marchandises dangereuses

Trente-troisième session  
Genève, 30 juin-9 juillet (matin) 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION**

Additif

Liste des documents

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ST/SG/AC.10/C.3/65                      Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session

ST/SG/AC.10/C.3/65/Add.1              Liste des documents

Documents de référence

ST/SG/AC.10/1/Rev.15                      Règlement type (Recommandations relatives au transport  
des marchandises dangereuses, quinzième édition révisée)

ST/SG/AC.10/11/Rev.4 et  
Amend.1 et 2                                  Manuel d'épreuves et de critères, quatrième édition révisée  
et amendements 1 et 2 y relatifs (Recommandations  
relatives au transport des marchandises dangereuses)

ST/SG/AC.10/30/Rev.2	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), deuxième édition révisée
ST/SG/AC.10/C.3/62 et Add.1	Rapport du Sous-Comité sur sa trente et unième session et additif
ST/SG/AC.10/C.3/64	Rapport du Sous-Comité sur sa trente-deuxième session

## 2. EXPLOSIFS ET QUESTIONS CONNEXES

### Documents de référence

ST/SG/AC.10/C.3/62, par. 16-23 et 95 et additif 1

ST/SG/AC.10/C.3/64, par. 36, 58, 80, 81 et 97.

### Documents nouveaux

a) Épreuve supplémentaire pour le classement dans la division 1.4, groupe de compatibilité S

ST/SG/AC.10/C.3/2008/10 (IME) Épreuve supplémentaire pour le classement dans la division 1.4, groupe de compatibilité S

ST/SG/AC.10/C.3/2008/11 (Canada) Épreuve supplémentaire pour le classement dans la division 1.4, groupe de compatibilité S

ST/SG/AC.10/C.3/2008/44 (Allemagne) Observations sur les documents ST/SG/AC.10/C.3/2006/62 et ST/SG/AC.10/C.3/2007/29

ST/SG/AC.10/C.3/2008/55 (États-Unis d'Amérique) Épreuve supplémentaire pour les charges creuses relevant de la division 1.4, groupe de compatibilité S

b) Critères pour l'exclusion d'objets de la classe 1

ST/SG/AC.10/C.3/2008/54 (États-Unis d'Amérique) Critères pour l'exclusion d'objets de la classe 1

c) Explosifs flegmatisés

ST/SG/AC.10/C.3/2008/39 (Pays-Bas) Rapport du groupe de travail informel des explosifs flegmatisés

d) Propositions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2008/2/Rev.1 (Australie) Définition du mot «flegmatisé»

ST/SG/AC.10/C.3/2008/26 (Australie) Dispositions particulières relatives à l'emballage des marchandises de la classe 1

ST/SG/AC.10/C.3/2008/32 (Australie)	Classement en fonction de la quantité d'explosif nette
ST/SG/AC.10/C.3/2008/41 (ICCA)	Modification de la désignation officielle de transport du numéro ONU 3474 pour extension au 1-hydroxybenzotriazole monohydraté
e) <u>Questions liées au SGH</u>	
ST/SG/AC.10/C.3/2008/40 (ICCA)	Procédure de présélection pour les matières susceptibles d'avoir des propriétés explosives et modifications résultantes. Introduction de critères additionnels
ST/SG/AC.10/C.3/2008/43 (Allemagne)	Risques physiques; matières ayant des propriétés explosives

### **3. RÉSISTANCE DES EMBALLAGES, Y COMPRIS LES GRV**

ST/SG/AC.10/C.3/2008/28 (Royaume-Uni)	Rapport du groupe de travail par correspondance sur le remplacement des récipients intérieurs de GRV composites
Document INF.4 (Royaume-Uni)	Remplacement des récipients intérieurs de GRV composites – Groupe de travail par correspondance
ST/SG/AC.10/C.3/2008/38 (Royaume-Uni)	Aérosols pharmaceutiques
ST/SG/AC.10/C.3/2008/45 (Allemagne)	Perméabilité des parois des emballages plastiques, y compris des GRV, cause de l'augmentation du danger de formation d'atmosphères explosives dans les conteneurs

### **4. INSCRIPTION, CLASSEMENT ET EMBALLAGE**

#### a) Piles et batteries

ST/SG/AC.10/C.3/2008/37 (Allemagne)	Transport de batteries nickel-métal hydrure
ST/SG/AC.10/C.3/2008/46 (PRBA)	Essai de grands éléments, de batteries et d'assemblages de batteries
ST/SG/AC.10/C.3/2008/57 (PRBA)	Essai d'éléments et de batteries rechargeables
ST/SG/AC.10/C.3/2008/58 (EPBA, RECHARGE, PRBA)	Référence à la norme internationale CEI 62281 pour les essais de transport des piles et accumulateurs au lithium

ST/SG/AC.10/C.3/2008/59 (EPBA,  
RECHARGE, PRBA)

Transport de piles au lithium contenues dans ou  
emballées avec un équipement (n° ONU 3091)

b) Piles à combustible

ST/SG/AC.10/C.3/2008/34 (US Fuel  
Cell Council)

Moteur à combustion interne, ou véhicule à  
propulsion par gaz inflammable ou véhicule à  
propulsion par liquide inflammable (n° ONU 3166)

ST/SG/AC.10/C.3/2008/35 (US Fuel  
Cell Council)

Modification du numéro ONU 3468 (Hydrogène  
dans un dispositif de stockage à hydrure métallique)

c) Divers

ST/SG/AC.10/C.3/2008/3  
(Royaume-Uni)

Stérilisateurs à l'oxyde d'éthylène (n° ONU 1040)

ST/SG/AC.10/C.3/2008/8  
(Royaume-Uni)

Instructions d'emballage des matières solides dans  
les GRV

ST/SG/AC.10/C.3/2008/12 (Canada)

Pétrole brut

ST/SG/AC.10/C.3/2008/16 (Allemagne)

Instruction d'emballage P200

ST/SG/AC.10/C.3/2008/19 (Allemagne)

Création pour l'iode brut d'une nouvelle rubrique  
relevant de la classe 8

ST/SG/AC.10/C.3/2008/25 (CEFIC)

Attribution de la disposition spéciale 274

Document INF.3 (CEFIC)

Attribution de la disposition spéciale 274

ST/SG/AC.10/C.3/2008/27 (Australie)

Prescriptions d'emballage applicables aux matières  
présentant un danger si l'emballage n'est pas  
hermétiquement fermé

ST/SG/AC.10/C.3/2008/49 (Pays-Bas)

Données pour l'identification de matières toxiques  
par inhalation

ST/SG/AC.10/C.3/2008/52  
(États-Unis d'Amérique)

Prescriptions applicables aux liquides toxiques par  
inhalation

ST/SG/AC.10/C.3/2008/53  
(États-Unis d'Amérique)

Exemptions pour certains objets contenant des gaz  
de la division 2.2

ST/SG/AC.10/C.3/2008/56  
(États-Unis d'Amérique)

Hypochlorite de lithium sec ou hypochlorite de  
lithium en mélange (n° ONU 1471)

ST/SG/AC.10/C.3/2008/60 (IDGCA)  
Document INF.6 (IDGCA)

Création pour le chrysotile d'une nouvelle rubrique  
relevant de la classe 9

## 5. QUANTITÉS LIMITÉES (HARMONISATION MULTIMODALE)

ST/SG/AC.10/C.3/2008/1 (Suisse)	Aérosols (n° ONU 1950) et petits récipients pour gaz (n° ONU 2037)
ST/SG/AC.10/C.3/2008/17 (France)	Transport de marchandises dangereuses en quantités limitées

## 6. ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AUX FINS DE DOCUMENTATION

ST/SG/AC.10/C.3/64, par. 39-42

## 7. PROPOSITIONS DIVERSES D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

### a) Gaz

ST/SG/AC.10/C.3/2008/13 (EIGA)	4.1.4.1 Instruction d'emballage P200 (4), Dispositions spéciales d'emballage «k»
ST/SG/AC.10/C.3/2008/14 (EIGA)	6.7.5.4.1 Dispositifs de décompression pour CGEM
ST/SG/AC.10/C.3/2008/15 (EIGA)	6.2.2.7 Marquage des récipients à pression rechargeables de l'ONU
ST/SG/AC.10/C.3/2008/18 (France)	Cartouches à gaz
ST/SG/AC.10/C.3/2008/22 (ISO)	Références aux normes ISO – contrôle par ultrasons

### b) Récipients cryogéniques ouverts

ST/SG/AC.10/C.3/2008/20 (Royaume-Uni)	Propositions relatives aux prescriptions applicables aux récipients cryogéniques ouverts
---------------------------------------	--

### c) Citernes

ST/SG/AC.10/C.3/2008/4 (Espagne)	Modifications apportées au paragraphe 6.7.2.15
ST/SG/AC.10/C.3/2008/5 et -/Add.1 (Espagne)	Modifications apportées aux paragraphes 6.7.2.6 et 6.7.3.6
ST/SG/AC.10/C.3/2008/7 (Canada)	Plaques d'identification des citernes mobiles ONU et des CGEM
ST/SG/AC.10/C.3/2008/24 (ICCA)	Utilisation d'éléments fusibles sur des citernes mobiles pour matières organométalliques

- ST/SG/AC.10/C.3/2008/31 (Australie) Dispositifs de fermeture en partie basse des citernes mobiles pour matières solides du groupe d'emballage I
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/47 (Australie) Protection du réservoir et des équipements de service des citernes mobiles
- d) Engins de transport sous fumigation
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/9 (Royaume-Uni) Engins sous fumigation et engins de transport contenant des marchandises dangereuses pour le refroidissement ou le conditionnement
- e) Micro-organismes génétiquement modifiés
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/29 (EBSA) Transport de micro-organismes et organismes génétiquement modifiés ou d'organismes vivants modifiés
- f) Divers
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/6 (VOHMA) Proposition d'amendement du chapitre 5.4 (sect. 5.4.1.5.1): Indication de la quantité totale de marchandises dangereuses sur la formule-cadre pour le transport multimodal de marchandises dangereuses
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/50 (Canada) Observations sur le document ST/SG/AC.10/C.3/2008/6
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/21 (IFALPA) Adjonction d'une prescription de marquage au formulaire P903 pour les piles lithium-ion
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/23 (COSTHA) Dispositions concernant la formation; relevés des activités de formation
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/33 (Australie) Erreurs éventuelles figurant dans la quinzième édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type)
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/36 (Canada) Identification du pays d'agrément pour le marquage  
Document INF.5 (Canada)
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/51 (ICIBCA) Modification de l'instruction d'emballage IBC 520

**8. HARMONISATION AVEC LE RÈGLEMENT DE TRANSPORT DES MATIÈRES RADIOACTIVES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)**

ST/SG/AC.10/C.3/2008/64, par. 61-71 et annexe 1

**9. HARMONISATION GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES AVEC LE RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU**

Aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

**10. PRINCIPES DIRECTEURS DU RÈGLEMENT TYPE**

Aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

**11. QUESTIONS RELATIVES AU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (SGH)**

ST/SG/AC.10/C.3/2008/30 (Australie)      Traitement des questions relatives à la mise en œuvre du SGH dans les pays membres

ST/SG/AC.10/C.3/2008/42 (Allemagne)      Dangers physiques; Clarification de certaines questions relatives aux liquides inflammables sur lesquelles portent le SGH et mise à jour sur ces questions

ST/SG/AC.10/C.3/2008/43 (Allemagne)      Dangers physiques; Substances ayant des propriétés explosives

ST/SG/AC.10/C.3/2008/48 (Pays-Bas)      Mise en œuvre de critères de corrosivité du SGH pour la classe 8 des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type)

**12. QUESTIONS DIVERSES**

Document INF.7

Demande de statut consultatif (International Fireworks Association)

**13. ADOPTION DU RAPPORT**

-----